



PROTECTION CIVILE
AIDER · SECOURIR · FORMER

| HÉRAULT

PROTECTION CIVILE DE L'HÉRAULT

B. P. 40022 - 34506 BÉZIERS CEDEX

herault@protection-civile.org

09 80 46 74 52

Urgences : 06 11 05 05 38 / 06 16 11 80 00

Dossier de presse 2018



Sommaire

La Protection Civile de l'Hérault en chiffre	3
Aide à la population	3
Opérationnel	3
Formation	3
Qui sommes-nous ?	4
Nos missions	5
Aider	5
Secourir	5
Former	6
Pourquoi nous choisir ?	7
Des moyens mobilisables rapidement	7
Des actions concrètes et visibles	8
Une association dynamique et volontaire	8
Pourquoi pas vous ?	8
Une reconnaissance des services publics	9
Ils nous font confiance	9
Contact	9



La Protection Civile de l'Hérault en chiffres

- Date de création : juillet 1969
- 50 bénévoles dont 40 secouristes
- 3 locaux sur le département (Béziers, Juvignac, Mauguio)
- 8 véhicules (3 ambulances, 2 voitures, 1 4x4, 2 camions logistique)

Aide à la population – 2018

- Episode de neige – Montpellier : 60 heures
- Déclenchement SNCF : 18 heures
- Centre hébergement d'urgence Béziers : 22 heures
- Déclenchements Vinci Autoroutes (Sète et Agde) : 39 heures
- Renfort inondation dans l'Aude : 354 heures
- Total : 493 heures de bénévolat (21 jours)

Opérationnel – 2018

- 64 postes de secours sur le département
- 348 personnes assistées et 24 évacuations
- 6 renforts extra-départementaux (282 heures, soit 12 jours de bénévolat)
- Total : 2850 heures de bénévolat (soit 119 jours)
- Coopération Etat SDIS DDE Gendarmerie – Exercice du tunnel de la vierge à Lodève : 17 heures de bénévolat

Formation – 2018

- 5 formations Prévention et Secours Civique de niveau 1 : 99 heures
- 1 formation SST : 12 heures
- 2 initiations aux gestes qui sauvent : 8 heures
- Total de 119 heures de bénévolat (5 jours)

**Au total, nos bénévoles ont réalisé en 2018
7169 heures soit 299 jours de bénévolat.**



Qui sommes-nous ?

Créée en 1969, la Protection Civile de l'Hérault est une association de Loi 1901, agréée de Sécurité Civile (AASC). Elle détient ses 4 agréments grâce à sa filiation à la Fédération Nationale de Protection Civile (FNPC). Les principales missions de nos bénévoles sont:

- D'assurer les dispositifs prévisionnels de secours (DPS) : prodiguer les premiers gestes qui sauvent aux acteurs ou au public en cas de blessures ou de malaises,
- Apporter une aide logistique et/ou un soutien socio-psychologique à la population en cas de crises ou de catastrophes naturelles et technologiques,
- D'encadrer des bénévoles spontanés lors d'actions de soutien à la population sinistrée,
- De former les citoyens aux gestes qui sauvent en s'engageant dans la culture du risque.



Assemblée générale 2019

Nos missions

Aider - Avant, pendant et après la crise

Nous réalisons des missions d'assistance sanitaire au moyen de conventions avec la Préfecture de l'Hérault, des municipalités, de la SNCF, de Vinci Autoroute, d'Enedis (ex ERDF) afin de pouvoir agir dans les meilleurs délais suite à une catastrophe (naturelle, technologique, climatique), un incident / accident perturbant le réseau sur lequel il se situe (autoroutier, ferroviaire).

Notre objectif est d'apporter des moyens techniques adaptés (déblaiement, mise en place de centre d'hébergement d'urgence...) ainsi que des moyens humains pour prendre en charge des victimes non blessées et/ou impliquées lors de ces événements (naufragés, soutien psychologique...).



Interventions dans l'Aude (gauche) et sur la commune de Grabels (droite)

Secourir - Protéger, alerter, secourir

Agréée de Sécurité Civile (AASC), la Protection Civile de l'Hérault organise ses couvertures sanitaires dans le strict respect d'un référentiel national commun à toutes les AASC et validé par la Sécurité Civile (RNMSC).

Chaque dispositif est dimensionné sur la base d'informations fournies par l'organisateur à l'aide d'une grille d'évaluation des risques reprenant l'effectif du public, son comportement, l'accessibilité du site et le délai d'intervention des secours publics. Cette grille permet d'évaluer les risques et le nombre d'intervenants secouristes (RIS - ratio d'intervenants secouristes) nécessaire.



Il existe plusieurs types de dispositifs :

- Le PAPS : Point d'Alerte et de Premiers Secours, qui rassemble un nombre limité de personne pour une activité non dangereuse, il est composé de 2 intervenants secouristes.
- Le poste de secours de petite envergure qui se compose d'une ou de 2 équipes de secours, composées au minimum de 2 équipiers secouristes (PSE2) et un secouriste (PSE1) encadrés par un chef d'équipe soit 4 intervenants au minimum.
- Les poste de secours de moyenne ou grande envergure couvrent des manifestations très importantes. Ils nécessitent 3 équipes de secours minimum coordonnées par un chef de dispositif expérimenté.



Nos bénévoles lors d'un dispositif prévisionnel de secours (DPS)

Former - S'engager dans la culture du risque

La formation Prévention Secours Civiques niveau 1 (PSC1) permet à toute personne d'acquérir les compétences nécessaires à l'exécution d'une action citoyenne d'assistance à personne en réalisant les gestes élémentaires de secours. Tout au long de la session, vous alternerez entre échanges théoriques, apprentissages pratiques et mises en situation.

La formation Sauveteur Secouriste du Travail (SST) a pour but de sensibiliser l'apprenant à l'environnement accidentogène au travail, à son rôle actif dans la recherche des risques persistants et dans la définition d'actions de prévention ou de protection.



Formation Prévention Secours Civique niveau 1 à Béziers



Initiation du public au forum des associations de Mauguio

Pourquoi nous choisir ?

Des moyens mobilisables rapidement

Forte de ces nombreux véhicules (2 véhicules léger, 1 4x4, 2 camions logistiques et 3 véhicules de premiers secours à personne - VPSP), bénévoles (plus de 50 sur le département) et géographiquement présente sur 3 communes (Béziers, Juvignac, Mauguio) proche des axes principaux (A750, A75, A9), la Protection civile de l'Hérault est habituée à s'engager rapidement avec du matériel de pointe pour aider la population sinistrée par une catastrophe quelle qu'elle soit. Forte d'un matériel performant acquis ou reçu de généreux donateurs (nettoyeur haute pression, groupes électrogènes, aspirateurs à eau, lits picots, caisses humanitaires...), elle vient en aide aux communes en proposant de réaliser par exemple des centres d'hébergement d'urgence (C. H. U.), aide au retour à la vie normale, écoute des sinistrés...



Des actions concrètes et visibles

La Protection Civile de l'Hérault a notamment été présente ces dernières années sur les catastrophes ci-dessous :

- Aide à la population - inondations de Lamalou Les Bains – 2014,
- Aide à la population - Inondations de Lodève – 2015,
- Ecoute socio-psychologique – Crash Germawings – 2015,
- Ecoute socio-psychologique – Attentats de Nice 2016,
- C. H. U. - incendies de Grabels – 2017,
- Ecoute socio-psychologique – Accident de train à Millas – 2017,
- C. H. U. – Episode de neige sur Montpellier – 2018,
- Aide à la population – inondations Aude – 2018.

Nous sommes également intervenus auprès de nos partenaires pour la prise en charge des naufragés de la route et du rail, dans le cadre de nos conventions :

- SNCF – prise en charge des voyageurs bloqués en gare,
- Vinci Autoroutes – prise en charge des routiers naufragés sur les aires d'autoroute durant les manifestations de « gilets jaunes ».

Une association dynamique et volontaire

Aujourd'hui, la Protection Civile de l'Hérault est une association en pleine expansion. Elle se situe à un tournant de son évolution, et c'est vers vous, nos futurs partenaires, qu'elle se tourne pour grandir encore plus. Afin de préserver son indépendance vis-à-vis des collectivités et d'aller encore plus loin dans ses actions de prévention vers le grand public, la Protection Civile de l'Hérault sollicite la contribution des entreprises. C'est pour vous l'occasion d'afficher clairement votre adhésion à nos valeurs et à nos actions. La reconnaissance de la Protection Civile en fait une association sur laquelle vous pouvez compter pour réaliser nos objectifs communs.

Pourquoi pas vous ?

Quelle que soit votre activité, votre taille ou votre situation géographique, vous pouvez soutenir les activités de la Protection Civile de l'Hérault. S'engager à nos côtés, c'est :

- Aider, en nous donnant la capacité d'engager des moyens matériels lors d'événements exceptionnels, pour aider à la reconstruction et au retour à la vie normale,
- Secourir, en proposant des dispositifs prévisionnels de secours sur vos manifestations,
- Former, en encourageant l'initiation et la formation aux premiers secours, du grand public ou de vos partenaires.



Une reconnaissance des services publics

La Protection Civile de l'Hérault et ses partenaires :

- Département de l'Hérault
- Commune de Béziers
- Commune de Sérignan
- Commune de Mauguio-Carnon
- CHU de Montpellier (CUMP)
- SNCF
- Vinci Autoroutes
- Direction Départemental de l'Équipement (DDE)
- ENEDIS
- SDIS de l'Hérault

Ils nous font confiance



Contact

Alexandre Baron - Directeur Communication
06.95.02.52.42 - herault@protection-civile.org